

Des missiles pour l'URSS via le Congo

L'Elysée bloque un contrat d'armement douteux

Ind
Ex
9
3
89

Sur intervention du président François Mitterrand, un contrat pour la fourniture de missiles sol-air Mistral, fabriqués par Matra, à la République populaire du Congo a été annulé et une information judiciaire a été ouverte, a-t-on annoncé hier à l'Elysée.

Au vu des éléments recueillis après enquête du général Fleury, chef d'Etat major particulier, le président Mitterrand a écrit le 28 janvier au Premier ministre, Michel Rocard, pour qu'une enquête approfondie soit diligentée par le ministre de la Défense, Jean-Pierre Chevènement.

« En conséquence, conclut l'Elysée, l'autorisation d'exportation n'a pas été accordée, une enquête a été ordonnée en relation avec le gouvernement congolais et une information judiciaire a été ouverte. »

L'Evénement du Jeudi a affirmé, dans sa dernière livraison, que la France s'ap-

prêtait à vendre cinquante missiles Mistral au Congo pour une somme de 50 millions de francs. Il a précisé que, dans un premier temps, le général Fleury a reçu une « fiche de renseignements » lui apprenant que, au début de l'automne dernier, l'industriel Matra a été approché par un officier congolais « *apparemment mandaté par son pays pour acquérir le Mistral* ».

Le groupe Matra a indiqué dans un communiqué que « *la société est tout à fait claire dans l'affaire* » des missiles sol-air Mistral dont le contrat de livraison à la République populaire du Congo vient d'être annulé.

« *Matra n'a aucun autre commentaire à faire, étant en étroite liaison avec le ministère français de la Défense* », a ajouté un porte-parole du groupe d'armement et d'électronique.

L'Evénement du jeudi affirme également que les cinquante missiles Mistral auraient, en fait, été destinés à une réexportation vers l'URSS.